

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le colonel-divisionnaire Lecomte n'a pu pour cause d'occupations particulières répondre affirmativement à la demande du comité central de faire partie de ce jury.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire concernant les signaux. — Berne, le 20 septembre 1884. — Le Département soussigné a rendu les prescriptions suivantes au sujet de l'*ordonnance pour les trompettes de l'infanterie suisse* du 3 avril 1883, sortie récemment de presse :

1^o Dans les troupes qui disposent de trompettes, les signaux ne seront donnés que par les trompettes. Les tambours doivent battre au drapeau et la retraite conjointement avec les trompettes. Le signal « Pas de charge » (chiffres 89 et 396 du règlement d'exercice) qui remplace l'ancien signal « A la bayonnette », sera battu exclusivement par les tambours, et cela à la cadence de 140 pas à la minute. Le signal « Tout le monde à l'attaque », également donné à la cadence de 140 pas à la minute, sert en même temps aux carabiniers de signal « Pas de charge ».

Dans les troupes du génie, ainsi que dans les autres subdivisions de troupes qui entrent au service avec des tambours seulement, les signaux ne seront donnés que par les tambours, mais toutefois dans les limites restreintes apportées aux signaux en général par la nouvelle ordonnance.

2^o Le signal « Appel des trompettes » ne sera plus donné que lorsque les tambours ou les trompettes seront appelés seuls, par ex. pour battre ou sonner la retraite.

3^o A l'exception des refrains de cavalerie et d'artillerie, les autres refrains ne doivent plus être sonnés que dans les cas où des subdivisions de troupes, partageant les mêmes cantonnements, seraient, après entente entre leurs chefs, appelées séparément, ou lorsque dans des cas analogues du service intérieur, ces signaux seraient reconnus nécessaires.

4^o Tous les anciens signaux qui ne figurent plus dans la nouvelle ordonnance pour les trompettes, ou qui sont spécialement indiqués dans les présentes prescriptions, sont supprimés et le seront de même dans la nouvelle édition des règlements respectifs.

Sont supprimés, en particulier, les signaux ci-après du service de tirailleurs, chiffre 230 du règlement d'exercice et du service intérieur :

1^o *Signaux tactiques.*

- « En tirailleurs » ;
- « Aile droite » ;
- « Aile gauche » ;

- « Soutien » ;
- « Rappel » ;
- « Formez les masses » ;
- « Formez les tirailleurs » ;
- « A la baïonnette ».

(Ce dernier est remplacé par le « Pas de charge » des tambours.)

2° *Signaux du service intérieur.*

- « Rappeler » (signal tactique également) ;
- « Caporaux à l'ordre » ;
- « Sergents à l'ordre » ;
- « Fourriers à l'ordre » ;
- « Appel aux consignés » ;
- « Corvée ».

5° On ne donnera avec le sifflet que le signal « Garde à vous » (qui doit être prolongé) et qui signifie également « Cessez le feu ».

6° *L'ordonnance pour les trompettes d'artillerie et de cavalerie*, publiée également le 3 août 1883, contient un certain nombre de changements qui ne figurent pas dans l'édition du 27 mars 1877. Il est donc nécessaire que tous les trompettes de l'élite soient pourvus de la nouvelle ordonnance à l'occasion de leur prochain service.

Les commandants de cours doivent se procurer les ordonnances nécessaires auprès des autorités militaires des cantons.

Département militaire suisse.

Genève. — Dans sa séance du 28 novembre dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie d'élite :

MM. *Maunoir*, Albert ;
Cellerier, Lucien ;
Johannot, Jules ;
Rehfous, Antoine.

— La Société militaire du canton de Genève (section de la Société fédérale des officiers) a composé son nouveau comité comme suit :

Président : M. le lieutenant-colonel Rigaud.

Vice-président : M. le major Favre.

Bibliothécaire : M. le major Redard.

Trésorier : M. le 1^{er} lieutenant Piachaud.

Secrétaire : M. le lieutenant Brun.

Adjoints : MM. le major Sarrasin.

le capitaine Jullien.

le capitaine Viollier.

le 1^{er} lieutenant Bastard.

Neuchâtel. — En date du 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

MM. *Bonhôte*, Jean, à Fenin ;
Stauffer, Daniel, aux Ponts ;
Zehr, Octave, à la Chaux-de-Fonds ;

Borel, Edgar, à Couvet;
Barbier, William, à la Chaux-de-Fonds.
Chapuis, Adolphe, » »

— La section cantonale des officiers, sous-section de Neuchâtel, a organisé une série d'intéressantes conférences pour l'hiver 1884-85. En voici le programme :

1884. — 11, 18 et 25 novembre : *Rassemblement de la IV^e brigade dans le Jura bernois*, par M. le colonel-brigadier Sacc.

2 décembre : *L'invasion française en 1798*, par M. le 1^{er} lieutenant A. Boillot.

9 décembre : *L'instruction du soldat dans le terrain*, par M. le lieutenant Leuba.

16 décembre : *Les combats des 7^e et 8^e régiments dans le rassemblement de la IV^e brigade*, par M. le major Monnier.

23 décembre : *La légion étrangère*, par M. le 1^{er} lieutenant A. Sacc.

1885. — 6 janvier : *L'équitation*, par M. le lieutenant Ferdinand Richard.

13 janvier : « *La nation armée* » par von der Goltz, par M. le lieutenant de Montmollin.

20 janvier : *Les différentes bouches à feu de l'artillerie et leur emploi*, par M. le 1^{er} lieutenant Morend.

27 janvier : *L'infanterie et ses travaux de défense*, par M. le lieutenant Bonhôte.

3 février : *Organisation et tactique de l'artillerie*, par M. le capitaine Hartmann.

10 février : *Tactique des passages des cours d'eau*, par M. le major Perrier.

17 février : *Le droit de la guerre*, par M. le capitaine J. de Pury.

24 février : *De la fortification des pays de montagne*, par M. le major Hotz.

3 mars : *Le recrutement*, par M. le major James Roulet.

10 mars : *Manœuvres de la III^e brigade*, par M. le major Perret.

17 mars : *Du service d'adjudant*, par M. le capitaine Prince.

24 mars : *Manœuvres de la III^e brigade*, par M. le major Perret.

31 mars : *Les règlements de l'infanterie*, par M. le colonel de Perrot.

7 avril : *Les marches pendant les manœuvres de la VIII^e division*, par M. le lieutenant Pfyffer.

14 avril : *Quelques observations relatives à l'organisation militaire des cantons frontières*, par M. le colonel de Montmollin.

21 avril : *La compagnie d'administration*, par M. le 1^{er} lieutenant Cornaz.

28 avril : *L'armée belge*, par M. le capitaine A. Convert.

5 mai : *Nos manœuvres*, par M. le lieutenant-colonel Furrer.

Comme on le voit, la sous-section de Neuchâtel déploie une activité qui lui fait honneur et les sujets dont nous donnons l'énumération, traités par des officiers aussi qualifiés que ceux qui viennent d'être nommés, promettent des soirées aussi agréables qu'instructives à nos camarades de Neuchâtel.

Fribourg. — M. le 1^{er} lieutenant d'artillerie *E. Ruffieux* vient d'être promu par le Conseil d'Etat au grade de capitaine.

Vaud. — Sont libérés définitivement du service au 31 décembre 1884, avec remerciements pour les services rendus : •

MM. Badoux, Ulysse, major, à Cremin. Golay, Vincent, capitaine-adjutant, au Sentier. Martin, D^d-L^s, capitaine, à Vallorbes. Rossier, Jⁿ-F^c, capitaine, à Essertes. Jaquier, Jag.-E^lo., capitaine, à Prahins. Chappuis, Albert, capitaine, à Rivaz. Bernard, Rod., capitaine, à Lausanne. Jaquiéry, Jean-Elie, capitaine, à Démoret. Burnier, Ernest, capitaine, à Aigle. Pitton, Denis, capitaine, à Oppens. Ducret, Jules, 1^{er} lieutenant, à Essertines. Chevalley, E^l, 1^{er} lieutenant, à Champtauroz. Schöry, Alfred, lieutenant, à Montreux. Meigniez, Maurice, 1^{er} lieutenant, à Yverdon.

Passent à la landwehr au 31 décembre 1884 :

FUSILIERS. *Capitaines-adjutants* : Besson, Constant, Niedens ; Masson, Gustave, Lausanne. *Capitaines* : Jaquiéry, Constant, Yverdon ; Dubrit, Frédéric, Lausanne ; Paschoud, Louis, Lausanne ; Gétaz, François, Aubonne ; de la Harpe, Amédée, Lausanne ; Bron, Henri, Dézaley ; Kræmer, Georges, Morges ; Gilliard, John, Fiez. *1^{ers} lieutenants* : Vincent, Louis, Blonay ; Barbey, Emile, Féchy ; Calame, Arthur, Reverolles ; Paillard, Charles, Ste-Croix ; Taverney, Victor, Jongny ; Perrin, Aimé, Pailly ; Van Muyden, Berthold, Lausanne.

CARABINIERS. *1^{ers} lieutenants* : Ramelet, Adrien, Orbe ; Joyet, Jules, Cossonay ; Gorjat, Louis, Cully.

CAVALERIE. *Capitaine* : De Mestral, Henri, St-Saphorin. *1^{er} lieutenant* : Beauverd, Charles, Lausanne.

ARTILLERIE. *Capitaines* : De Cérenville, Henri, Lausanne ; Mercanton, Eugène, Lausanne.

Sont désignés en qualité de Commandants de compagnie :

INFANTERIE. *1^{ers} lieutenants* : Bat. car. 1 l., c. 4, Richard, Henri ; bat. 2, c. 1, Golay, Armand ; bat. 2, c. 3, Noblet, Charles ; bat. 2, c. 4, Oguey, Henri ; bat. 3, c. 2, Granger, Alfred ; bat. 4, c. 3, Vincent, Alfred ; bat. 6, c. 3, Aubert, César ; bat. 7, c. 3, Maillard, Gustave ; bat. 9, c. 4, Ponnaz, Paul ; bat. 4 l., c. 1, Delessert, Jules ; bat. 5 l., c. 1, Millioud, Constant.

CAVALERIE. *1^{er} lieutenant*, esc. 3, De Palézieux, Maurice.

ARTILLERIE. *Capitaine*, batt. 3, Vuichoud, Emile. *1^{ers} lieutenants*, comp. pos. 8, Dufour, Vincent ; batt. 6, Morend, Charles.

— *La Société des carabiniers de Lausanne* a eu sa distribution des prix annuelle le dimanche 7 décembre, à l'hôtel de Beau-Rivage, à Ouchy, avec banquet plus nombreux encore que d'habitude, car il réunissait environ 300 convives, y compris la musique de la Ville. Au dessert, la cérémonie de la distribution des prix a été ouverte par un rapport du Président de la Société, colonel Lecomte, dont nous extrayons les données ci-après :

Les 40 tirs de l'année ont eu lieu comme précédemment conformément au programme adopté par l'assemblée générale et envoyé à chaque sociétaire en date du 10 avril 1884.

Le *tir annuel* s'est affectué à 300 mètres pendant les cinq premiers mois et en septembre et octobre sur deux cibles en plus à 400 mètres. En juin et juillet deux cibles à carton ont été arrangées avec mannequins pour exercer le tir de section du Tir cantonal de Payerne.

Les *tirs de Société* ont eu lieu du 11 septembre au 31 octobre conformément à la circulaire adressée à tous les membres en date du 26 août 1884 ; en outre quatre d'entr'eux ont duré toute la journée au lieu des après-midis seulement. En revanche il n'y a pas eu de tirs supplémentaires.

La saison s'est terminée par un tir de volailles offert à tous les amateurs, les 9 et 10 novembre.

En comptant ce tir de volailles, il s'est tiré 71244 coups, se répartissant comme suit :

Tir annuel : 59178 jetons à 15 cent., dont 47948 aux 5 cibles à carton K L M N I, et 11230 à la cible à 10 points O.

Tirs de société : 4916 coups, dont 1106 à cible K à carton ; 1430 à cible L à points à 300 mètres, et 2380 à cible Liberté à 400 mètres.

Jetons d'essai à 5 cent. : 2438.

Tir de volailles : 4712 coups.

Sur les 47948 coups aux tournantes à carton, il s'est fait 13217 cartons (40 cm.). Après prélèvement du 20 % pour les frais, soit 1438 fr. 35, de 1185 fr. pour les primes et de 575 fr. 35 pour les 50 prix de mouches au taux du 10 %, le carton reste valoir 30 cent. pour la répartition.

Sur les 11230 coups à tournante à 10 points, il s'est fait 47971 points. Après prélèvement du 20 % pour les frais, soit 336 fr. 90, de 322 fr. pour les primes et de 134 fr. pour les 15 prix de mouche au taux du 10 %, le point reste valoir 1,9 centimes.

Tous les prix de mouche sont dans le diamètre d'une pièce d'un franc.

Tirs de Société. — Bonne cible K à carton. Il y a eu 166 tireurs de passes de 3 coups, et 608 reprises de jetons à 1 franc, le tout donnant, avec allocation de 300 fr. de la caisse, un solde de 1052 fr. à répartir entre 141 tireurs ayant fait au moins deux cartons. 1^{er} prix 25 fr., dernier 5 fr.

Bonne cible L, à points, à 300 mètres. 166 tireurs, dont 120 ont repris la seconde passe, ce qui, avec allocation de la caisse de 630 fr. donne un total de 1368 fr. à répartir entre 155 tireurs ayant fait 35 points et plus. 1^{er} prix 35 fr., dernier prix 6 fr.

Bonne cible Liberté, à points, à 400 mètres, 110 tireurs, avec 366 reprises, donnant 556 fr. 80, à répartir entre 57 tireurs, soit la moitié prenants. 1^{er} prix 24 fr., dernier 4 fr.

En 1883, il s'est vendu 55943 jetons aux tournantes ; il y en a donc cette année 3235 en plus. En revanche il y a eu, en 1884, moins de tireurs aux bonnes cibles, soit 10 de moins à K, 11 de moins à L et 23 de moins à Liberté ; diminution attribuée à ce qu'on n'a pu faire de tirs supplémentaires. Avis pour l'avenir aux intéressés, qui agiront mieux en ne renvoyant pas au lendemain ce qu'ils pourraient faire la veille.

Au tir de section à Payerne, la section des carabiniers de Lausanne, comptant 40 membres inscrits, n'a participé que par 39 tireurs, un des 40 ayant été indisposé au dernier moment. Elle a eu néanmoins le 6^e prix. — Diverses réclamations étant parvenues contre la distribution des prix et les répartitions du tir cantonal de Payerne, la Direction s'en est occupée et a échangé des lettres avec les Comités de Payerne, d'où il résulte qu'il sera procédé à une répartition supplémentaire.

La partie patriotique et artistique du banquet, dirigée par M. L. Monnet, comme major de table, a été aussi brillante qu'intéressante, soit par les toasts, soit par les divers morceaux de musique qui s'y sont produits.

Voici les 25 premiers prix distribués pendant le dessert :

Cible L, à points, à 300 mètres. 1^{er}. Calpini, 1^{er} lieutenant, Sion, 86 points (sur 100); 2. Martringes, Thonon, 85; 3. Thélin, major, La Sarraz, 84; 4. Salzmann, L., 83; 5. Perrin, Alphonse, 83; 6. Guex, François, 81; 7. Noverraz, huissier, 81; 8. Mayor, Georges, 80; 9. Haas, Eugène, 80; 10. Maurer, Adrien, 79; 11. Millet, Alex., 79; 12. Monnet, Amédée, 79; 13. Maurel, Charles, 78; 14. Coutau, col., 78; 15. Perrin, Jules, 78; 16. Jarre, Thonon, 77; 17. Frick, Jaques, 76; 18. Odot, pharm., 76; 19. Curtet, Emile, 76; 20. Wyssbrod, D., 76; 21. Maurel, Félix, 76; 22. Druey, Henri, 75; 23. Morin, C., 75; 24. Henny, Théod., 75; 25. Welti, Osw., 75.

Cible K, à carton. 1^{er}. Joyet, H.; 2. Reybaz, J.; 3. Gay, Sigismond; 4. Calpini, 1^{er} lieutenant; 5. Viret-Genton; 6. Dubois, avocat; 7. Henny, Jules; 8. Siber, J.; 9. Druey, H.; 10. Maurel, Ch.; 11. Matthey, Ch.; 12. Reymondin, Ed; 13. Simonin, Ad.; 14. Grobety, Fréd.; 15. Taverney, H.; 16. Perrin, Ch.; 17. Noverraz, L., huissier; 18. Riccard, syndic; 19. Grenier, André; 20. Morin, C.; 21. Puenzieux, A.; 22. Chessex, L.; 23. Lecomte, colonel; 24. Perrin, Alphonse; 25. Pièce, Henri.

Cible Liberté, à points, 400 mètres. 1^{er}. Guex, F., 87 points; 2. Vuagniaux, D., 82; 3. Décombaz, D., 82; 4. Curtet, Emile, 80; 5. Haas, Eug., 79; 6. Forney, Ch., 78; 7. Salzmann, L., 77; 8. Thuillard, C., 77; 9. Wyssbrod, D., 77; 10. Pache, Aug., 76; 11. Mayor, G., 76; 12. Bujard, H., 76; 13. Thélin, major, 75; 14. Maurel, Ch., 74; 15. Henny, Théod., 73; 16. Viret-Genton, 73; 17. Lecomte col., 72; 18. Dubois, avocat, 72; 19. Barbezat, L., 72; 20. Coutau, col., 71; 21. Mouron, L., 71; 22. Calpini, Sion, 70; 23. Fornier, Thonon, 70; 24. Meigniez, M., 70; 25. Berthoud, M., 70.

Mouches à carton. 1^{er}. Wyssa, S.; 2. Coutau, col.; 3. Matthey, E.; 4. Henny, Jules; 5. Maurel, Ch.; 6. Burnier, E.; 7. Thélin, major; 8. Köpfer, Henri; 9. Henny, Théod.; 10. Déperraz, L.; 11. Coutau, col.; 12. Vuagniaux, D.; 13. Coutau, col.; 14. Forney, Ch.; 15. Berthoud, M.; 16. Wyssa, S.; 17. Haas, Eug.; 18. Coutau, col.; 19. Bergier, not.; 20. Golay, S.; 21. Décombaz, D.; 22. Wyssa, S.; 23. Lecomte, col.; 24. Joyet, Jules; 25. Bergier, notaire.

Mouches à points. 1. Haas, Eug.; 2. Coutau, col.; 3. Dutoit-Jomini; 4. Pache, H.; 5. Henny, Théod.; 6. Lecomte, col.; 7. Rossier, L.; 8. Coutau, col.; 9. Henny, Théod.; 10. Lecomte, col.; 11. Déperraz, L.; 12. Décombaz, D.; 13. Druey, H.; 14. Haas, E.; 15. Bergier, notaire.

Primes de grand nombre. Cartons. Coutau, col., 1201; Henny, Th., 1003; Décombaz, D., 745. — *Points.* Coutau, col., 80; Mayor, G., 79; Monnet, A., 78.

— *La Sainte-Barbe.* — La Société vaudoise des officiers des armes spéciales s'est réunie samedi 6 décembre à l'Abbaye de l'Arc sous la présidence de M. le colonel-divisionnaire Ceresole pour fêter Ste-Barbe.

L'après-midi a été remplie par une séance où plusieurs travaux remarquables ont été présentés.

M. le colonel de Vallière a d'abord, dans un mémoire étendu, fait à la brochure publiée dernièrement par M. Sandoz, de Neuchâtel, sous ce titre : *La vraie neutralité de la Suisse et la suppression de son armée*, l'honneur d'une réfutation. Il a montré le néant des utopies que renferme cette brochure et combien la Suisse aurait tort de se fier, dans les temps actuels « à la conscience des peuples civilisés. » La péroraison émue de M. de Vallière a été très applaudie.

M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, a donné des détails fort intéressants sur un remarquable pont à double étage jeté sur le Rhin par les pontonniers de la VIII^e division et qui a été, à bon droit, fort admiré des officiers étrangers. Une réduction de ce pont, à l'échelle du 1/10, figurait à la séance.

Enfin, M. le capitaine Paul Manuel a présenté un des appareils à signaux optiques nouvellement mis à l'essai par l'état-major et le génie. Il a initié ses auditeurs au fonctionnement de cet appareil qui paraît destiné à rendre les plus grands services dans un terrain montagneux comme celui de notre pays.

M. le major de Tschärner a ajouté quelques mots sur les expériences faites à ce propos dans les manœuvres de la VIII^e division.

Un joyeux banquet a suivi. On n'y remarquait pas moins de dix-sept colonels et lieutenant-colonels. M. le général Herzog s'était excusé par une lettre des plus cordiales. Au nombre des convives on remarquait M. le colonel Edouard Burnand, président honoraire de la société, ancien chef de l'artillerie suisse pendant la campagne de 1870-71. MM. les colonels-divisionnaires Lecomte et Ceresole, M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie, M. le colonel d'état-major Burnier, M. le colonel Coutau, instructeur-chef de la première division, MM. les colonels de Vallière et de Perrot, instructeurs d'artillerie de première classe, MM. les colonels brigadiers de Loës et Delarageaz et d'autres en grand nombre.

Les fonctions de major de table, exercées par M. le lieutenant-colonel Rochaz, n'ont pas été une sinécure. De nombreux discours ont été prononcés par MM. les colonels Ceresole, Burnand, Coutau, Gaulis, etc. Dans un toast charmant d'humour et longuement applaudi, M. le colonel Burnand a chaudement recommandé aux jeunes officiers d'artillerie de ne pas sacrifier au chic prussien et au genre prussien, incompatible avec l'esprit de nos troupes. Puis on a passé du grave au gai et beaucoup chanté.

D'autre part, dimanche 7 décembre la fête de Ste-Barbe a été célébrée à Nyon avec éclat par le plus beau dimanche de décembre qu'on puisse rêver. Une douzaine d'officiers et trois cents sous-officiers et soldats de l'artillerie et du génie assistaient à la fête, fort bien présidée et dirigée par M. le lieutenant van Berchem. Le tir à obus sur le lac, commandé par M. le lieutenant Diodati, a parfaitement réussi et la grande attraction pour le public, la fougasse, est partie après s'être fait un peu tirer l'oreille. Le banquet et le bal ont été très brillants.

Enfin, aussi, dimanche 7 décembre, un diner plantureux réunissait à St-Maurice les officiers de l'artillerie de montagne valaisans. Ils avaient très cordialement invité leurs camarades vaudois, qui

étaient représentés à cette fête par MM. les colonels de Vallière et de Loës.
(*Gazette de Lausanne*).

France. — Les journaux français reproduisent du *Voltaire*, qui en a reçu communication par M. Bocher, la lettre suivante du général Mac-Clellan (ancien commandant de l'armée du Potomac), publiée par le *New-York Herald* :

New-York, 1^{er} décembre.

On appelle mon attention sur certaines attaques insérées dans les journaux français contre la conduite du comte de Paris, lorsqu'il était mon aide de camp dans la campagne de la péninsule de Virginie, en 1862.

Pour ceux qui ont servi avec lui, il n'est besoin d'aucune justification de sa carrière militaire.

Mais, dans cette circonstance, je crois bon d'affirmer de nouveau les faits que j'ai déjà constatés. Sa carrière parmi nous a toujours été sans reproche; il a toujours recherché le devoir périlleux; il a constamment montré le courage le plus froid, un dévouement absolu et un excellent jugement.

Il n'a jamais commandé de régiment, et, ni à la bataille de Gaine's Mill ni ailleurs, il n'a placé en position un régiment qui ait été ensuite fait prisonnier.

Je n'ai jamais eu l'occasion de trouver la plus petite faute dans sa conduite, et il a quitté l'armée pour des raisons entièrement indépendantes du service auquel il était attaché.

En réalité, son départ avait été décidé quelques temps avant les batailles des Sept jours; il l'a retardé pour y prendre part.

Je me suis séparé de lui et du duc de Chartres, ainsi que du prince de Joinville, avec un très grand regret, et ils ont emporté avec eux le respect et l'estime de tous ceux avec lesquels ils ont été en rapport.

Georges B. MAC-CLELLAN.

Belgique. — Le ministre de la guerre a fait faire des essais, sur une grande échelle, dans le but de constater l'imperméabilité dont peuvent être dotées les étoffes qui entrent dans la confection des vêtements militaires par suite de leur immersion dans une solution saturée d'acétate d'alumine. Les essais ont été faits sur mille mètres de drap et l'on a reconnu que l'étoffe ne perd rien de sa couleur et de sa souplesse. L'imperméabilité pour l'eau ne la prive même pas de la propriété de laisser passer l'air, de sorte qu'elle ne fait pas obstacle à la transpiration cutanée. On sait que tous les tissus imperméables connus ont le défaut d'arrêter cette transpiration. La seule objection à l'emploi du procédé nouveau viendrait du prix élevé que l'acétate d'alumine a dans le commerce.

Roumanie. — La question des fortifications de Bucharest, pour la solution de laquelle on avait fait venir de Belgique, l'année dernière, le général Brialmont, ce qui lui avait attiré une punition disciplinaire de la part de son gouvernement, cette question de fortifications, disons-nous, paraît résolue maintenant, si l'on s'en rapporte aux indications de la *Wehr Zeitung*. Dix-neuf forts détachés seraient construits autour de la ville, qui ne recevrait pas, du

moins quant à présent, d'enceinte fortifiée. Les forts, qui seraient à 3 ou 4 kilomètres de distance l'un de l'autre, formeront autour de Bucharest une ceinture qui en sera tantôt à 9, tantôt à 13 kilomètres de distance. Ils seront réunis entre eux par une voie ferrée.

Russie. — La *Gazette de Moscou* fait connaître que la nécessité de faire des économies sur les dépenses militaires, va déterminer les mesures suivantes :

1^o L'effectif des régiments du Caucase sera diminué de manière à obtenir une réduction de 104,000 hommes sur l'effectif général de l'armée ;

2^o La durée du service sera fixée à 5 ans pour l'artillerie et l'infanterie, et à 6 ans pour la cavalerie ;

3^o Le contingent annuel du recrutement sera fixé à 190,000 hommes, destinés à accomplir la période entière de service assignée à leur arme ; 45,000 hommes ne feront que neuf mois.

Il n'y aura donc, en tout, que 235,000 hommes d'appelés, ce qui fera une diminution de 25,000 sur le total du contingent tel qu'il est fixé actuellement. En estimant à 90 roubles le prix de l'entretien d'un simple soldat, on espère réaliser une économie annuelle de plus de neuf millions de roubles.

Le czar vient, d'un autre côté, de prendre une mesure qui doit diminuer le nombre énorme des fonctionnaires civils qui ont le titre nominal d'officiers généraux ou supérieurs. Tous ceux qui sont dispensés du service militaire en temps de guerre seront rayés des listes de l'armée. Les autres seront maintenus comme faisant partie de la réserve.

L'adoption d'un nouveau tarif pour les pensions de retraite a fait disparaître, en même temps, un grand nombre de vieux généraux que le gouvernement s'abstenait de mettre en retraite d'office, quoiqu'il ne les employât plus, parce qu'il savait que leur pension ne leur permettait pas de vivre honorablement. La liste de l'état-major général était ainsi démesurément longue, car on ne cessait pas de faire des promotions pour fournir aux emplois et pour ne pas arrêter l'avancement. La même mesure va s'appliquer à la marine, qui ne compte pas moins de 140 officiers généraux, ce qui est exorbitant, eu égard à l'importance de la flotte.

— L'empereur vient de prescrire pour l'artillerie de campagne une mesure fort utile. Il a décidé qu'à l'avenir 30 hommes par batterie montée et par batterie de réserve seraient armés du revolver.

Cet exemple pourrait être avantageusement imité par notre pays.

Inde. — D'après le *Morning-Post*, le gouvernement de l'Inde a pris la résolution d'occuper une forte position sur la frontière S.-E. de l'Afghanistan, quelle que soit la future politique des souverains de ce pays. L'année prochaine, le réseau des voies ferrées de la région de l'Indus, depuis le Rhyter jusqu'à la mer, passera sous le contrôle du gouvernement anglais et deux lignes militaires nouvelles seront construites pour permettre de jeter des troupes dans l'Afghanistan par deux points situés entre le Rhyter et le Bolan. De cette manière, si la voie ferrée de l'Indus est prise, comme cette voie suit le cours de la rivière pendant plus de deux milles, il y aura quatre lignes courant vers l'Afghanistan et se terminant à quatre points

différents, chacun desquels deviendra une forte seconde base militaire servant de point de départ à de nouvelles extensions au cœur même des régions de l'Ameer.

L'une des lignes projetées est destinée à pénétrer bientôt dans une région inconnue aux Européens et dont la partie Sud est parcourue en ce moment par le corps expéditionnaire de la vallée de Zhot. Partant de ce point, presque à moitié chemin entre Pechawar et Lahore, cette ligne atteindra le poste militaire de Dera Ismaïl-Khan et ensuite la bouche de la passe de Gomul, où elle s'arrêtera quelque temps pour être poussée ensuite, par degrés, à travers la région de Gomul, jusqu'à la ville afghane de Ghuzni. Cette ville a été occupée déjà plusieurs fois par des troupes anglaises, mais jamais par une force venant directement de l'Inde. Dans les guerres antérieures avec l'Afghanistan, ces troupes sont toujours entrées à Ghuzni soit par Candahar, soit par Caboul.

Le gouvernement se propose maintenant d'arriver paisiblement par le Gomul qui est une des principales villes du commerce afghan-indien, celle que Napoléon I^{er} avait choisie pour son projet d'invasion franco-russe.

La ligne ferrée projetée est donc de la plus grande importance commerciale et militaire et, lorsqu'elle sera terminée jusqu'à la bouche de la passe de Gomul, elle exercera certainement une forte action pacificatrice sur les tribus voisines, les bahan de la vallée de Zhot, dont les déprédations sont l'objet maintenant de la répression que leur inflige le général sir Oriol Tanner avec une force de 5,000 hommes.

La seconde ligne projetée doit partir de Mooltan et se dirigera aussi vers la région de Gomul, rejoignant la première ligne à Dera-Ismaïl-Khan. Ainsi, tandis que Peshawar et Guetta n'auront qu'une ligne ferrée se dirigeant vers eux, le poste militaire de Dera-Ismaïl-Khan en aura deux, celle de Mooltan et celle de Lahore. Un embranchement est aussi projeté de Mooltan à Dera-Ghari-Khan, d'où il pénétrera plus tard jusqu'à Guetta, donnant à ce point deux lignes également utiles.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer dans ce numéro, un intéressant article sur l'*appareil à signaux optiques*, adopté en Suisse, ainsi qu'une circulaire du *Comité central de la Société des Officiers de la Confédération Suisse* ajournant au 18 janvier l'assemblée des délégués convoquée pour le 21 décembre, et transmettant les comptes de 1881-1883 et le budget de 1884-1885. Nous les publierons dans notre prochain numéro.

